



LAFARGEHOLCIM MAROC – Société anonyme – Capital social : 702 937 200
dirhams Siège social : 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, BP 7234,
Casablanca, 20150
RC Casablanca : N° 40
779
www.lafargeholcim.
ma

Inscription à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Les actionnaires souhaitant assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 juin 2023 sont priés de s'inscrire au plus tard 5 (cinq) jours calendaires avant la date de la tenue de l'assemblée générale en remplissant le formulaire d'inscription et en le renvoyant à l'adresse email suivante assembleegenerale2020-mar@lafargeholcim.com

Tout actionnaire a le droit d'assister, de se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, ou de voter par correspondance à cette assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédé, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier.

Modalités de participation

Tous les actionnaires ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire.

- **Participation en présentiel**

Les actionnaires détenant des actions nominatives devront justifier leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles, et inscrits au registre des actions nominatives, à leurs noms depuis 5 (cinq) jours au moins avant la date de la réunion.

Pour les actionnaires au porteur, leurs titres ne sont pas inscrits en compte sur le registre des actionnaires de la Société mais dans des comptes tenus par un intermédiaire financier. Ces actionnaires ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et après avoir déposé au siège social de la Société ou adressé à l'adresse électronique assembleegenerale2020-mar@lafargeholcim.com, 5 (cinq) jours avant le jour de l'Assemblée, l'attestation de dépôt délivrée par l'établissement agréé dépositaire de leurs actions.

- **Participation en visioconférence**

Les actionnaires ayant confirmé leur participation à l'assemblée générale en visioconférence recevront des codes d'accès personnalisés afin de leur permettre de se connecter à l'assemblée générale.

- **Représentation**

Les actionnaires désirant se faire représenter devront remplir le formulaire de pouvoir dont le modèle est en annexe. Une copie du formulaire de pouvoir signé sera annexée à la feuille de présence de l'assemblée générale.

- **Vote par correspondance**

Les actionnaires désirant voter à distance devront remplir le formulaire de vote par correspondance dont le modèle est en annexe. Les formulaires de vote par correspondance devront être envoyés à l'adresse email suivante assembleegenerale2020-mar@lafargeholcim.com au plus tard 3 (trois) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter.